

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	22

L'an 2026, le 25 juin à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Lapugnoy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à l'hôtel de ville de Lapugnoy sous la présidence de Yannick DESFONTAINES, Maire, en session ordinaire.

Vote
Pour : 22 Contre : Abstention :

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courriel aux conseillers municipaux le 19 juin 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 19 juin 2026.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture
Le : 30/06/2026

Et publication du :

2026

Présents : Mme Perrine BLOQUET-LIGNIER, M. Pierre-Emmanuel BONNIEZ, M. Christophe CARNEZ, M. Aurélien DANCOISNE, M. Alain DEMARLE, M. Yannick DESFONTAINES, M. Jérôme DOYENNETTE, M. Elie DUBUS, Mme Elodie DUCLERMORTIER, Mme Laly EVERAERE, Mme Stéphanie GORYNIA, Mme Camille LABBE, M. Adrien LALART, M. Jérôme MOULIN-BEUGIN, M. Frédéric THULIEZ, Mme Karine VICHERY, Mme Aline BAUDRIN, M. Patrick DELANNOY, M. Dorian LAMY, M. Benjamin LASS,

Excusés : Mme Aurore DELHOMEZ (donne pouvoir à M. Jérôme DOYENNETTE), Mme Stéphanie DUFRASNE (donne pouvoir à M. Yannick DESFONTAINES),

Absente : Mme Capucine LEMAIRE.

A été nommé secrétaire : M. Frédéric THULIEZ

D20260625-10 GRATUITÉ DE L'INSCRIPTION ET DU PRÊT DE MATÉRIEL À LA MÉDIATHÈQUE

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre de la politique municipale en faveur de l'accès à la culture pour tous, il est proposé d'instaurer la gratuité de l'inscription et du prêt de matériel à la médiathèque.

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;

Considérant que la médiathèque constitue un service public culturel de proximité ayant pour mission de favoriser l'accès de tous à la culture, à l'information, à la formation et aux loisirs ;

Considérant que la gratuité de l'inscription et du prêt des documents est de nature à encourager la fréquentation de la médiathèque, à développer la lecture publique et à lever les freins financiers à l'accès à la culture ;

Considérant la volonté de la municipalité de renforcer l'égalité d'accès aux services publics culturels pour l'ensemble des habitants ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'instaurer la gratuité de l'inscription à la médiathèque à compter du 1^{er} juillet 2026 pour l'ensemble des usagers,
- d'instaurer la gratuité du prêt des documents physiques, des ressources numériques et du matériel proposés par la médiathèque aux usagers inscrits,
- d'abroger, à compter de cette même date, les délibérations antérieures fixant les tarifs d'inscription à la médiathèque,
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre suivent les signatures

Yannick DESFONTAINES
Maire



REÇU LE 30 JUIN 2026



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès des services de la mairie de Lapugnoy
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille